



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE MAUPERTHUIS

BP 26 - 77412 Claye-Souilly Cedex

Tel : 01 60 27 14 80

Mail : aslm77@wanadoo.fr

Site : www.aslm.fr

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Rappels à l'attention des propriétaires et des locataires

Nous avons tous choisi de demeurer à Mauperthuis en raison de son cadre et de sa quiétude. Le cahier des Charges qui régit notre lotissement est le garant du maintien de ce cadre de vie, qui contribue tant au succès de notre résidence.

Voici par conséquent quelques rappels, **ces informations figurant pour la plupart sur le site www.aslm.fr**.

Collecte des déchets : quel que soit le jour de ramassage des différents bacs (ordures ménagères, emballages et papiers, déchets végétaux ou gros encombrants), **merci de ne les déposer que la veille au soir** devant votre domicile et non plusieurs jours à l'avance.

Rappelez-vous également que les matériaux de construction, les pneus, les piles et batteries, les souches et troncs, les solvants, peintures, produits toxiques et les déchets d'équipements électriques et électroniques ne sont pas ramassés et sont à déposer en déchetterie.

Enfin les emballages en verre et les textiles sont à déposer en ville dans des conteneurs spécifiques.

Panneaux publicitaires : de plus en plus de panneaux publicitaires sont apposés pendant de longs mois sur la façade de certains pavillons (portails ou haies). Nous vous rappelons que **cet affichage sauvage est interdit** quelle qu'en soit la nature (agences immobilières, paysagistes, autres prestataires), et qu'il nuit lui-aussi au charme de notre résidence.

Nuisances sonores : merci de **respecter les horaires** d'utilisation des tondeuses et autres outils motorisés : du lundi au vendredi de 9h à 19h, le samedi de 9h à 12h puis 15h à 19h, dimanche et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

De même, lors des fêtes organisées à votre domicile, sachez diminuer les volumes musicaux et vocaux à partir d'une certaine heure, dire « raisonnable », afin de ne pas obliger vos voisins à participer de manière involontaire à vos célébrations.

Déjections canines : nous rappelons aux propriétaires de chiens que des sacs en distributeurs sont à leur disposition pour **ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie** (pensez à prévoir un sac plastique si le distributeur est vide), évitant ainsi aux autres promeneurs et aux enfants d'avoir de mauvaises surprises.

Circulation des chiens : les chiens doivent être **tenus en laisse** sur les espaces privés collectifs du lotissement (sentiers piétonnes, espaces verts, coulée verte, ...), sur les espaces publics (allées, hameaux, squares, ...), cette obligation fait l'objet d'un arrêté municipal.



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE MAUPERTHUIS

BP 26 - 77412 Claye-Souilly Cedex

Tel : 01 60 27 14 80

Mail : aslm77@wanadoo.fr

Site : www.aslm.fr

Circulation et stationnement dans la résidence : afin d'assurer la sécurité des promeneurs de la résidence, la vitesse de circulation des véhicules est **limitée à 30 Km/h** et il est interdit de stationner sur les trottoirs.

Merci à tous de faire l'effort d'observer ces quelques recommandations, et de permettre ainsi à notre village de conserver son charme et son calme.

Le Comité Syndical